

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine-pelletier-cssda-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e60ae46f3518eaa0538e5a0e>

Date d'obtention : 2026-01-23 16:38:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à la jeune victime et aux témoins s'il y a lieu en remplissant la grille sexto pour chacun d'entre eux de manière individuel (toujours sans jugement, dans l'accueil et bienveillance) Par la suite, avec le recueil d'information, évaluer le geste s'il est impulsif ou malveillant. Rencontrer l'instigateur et remplir la grille s'il s'agit d'un acte impulsif. S'il s'agit d'un acte malveillant, l'informer de la situation et confisquer le téléphone.

Dans tout les types de scénarios, aviser le poste de police qui s'occupe de votre territoire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que toute informations recueilli doit être transmises par la suite au service de police.

S'assurer de remplir une grille pour chaque personne soit victime, témoins ou instigateur (si acte impulsif)

Cependant, si cela est externe, comme à la maison et que parent vous rapporte l'incident, le référer directement au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation du type d'acte s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.